



FORMULAIRE DE DEMANDE

Demande d'approbation d'un usage conditionnel

COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES SVP

A Identification du demandeur			
<i>Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>			
<input type="checkbox"/> Mme	Nom et prénom du demandeur		
<input type="checkbox"/> M.			
Nom de la compagnie (le cas échéant)			
Adresse du demandeur (numéro, rue, appartement)		Ville	Code postal
Adresse @	N° Téléphone	N° Cellulaire	
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>			
Date de publication		N° d'inscription	

B Emplacement visé par la demande		
Adresse (numéro, rue)	ET / OU	N° de cadastre (numéro à 7 chiffres ex : 2 333 444)

C Nature de la demande	
Zone visée par la demande <input type="checkbox"/> H-18 <input type="checkbox"/> H-01 <input type="checkbox"/> H-02 <input type="checkbox"/> EF-05 <input type="checkbox"/> EF-07	Description de l'usage : <hr/> <hr/> <hr/>

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE

Le requérant d'une demande visant l'approbation d'un usage conditionnel doit fournir, en plus des plans et documents demandés au Règlement sur les permis et certificats pour un permis de construction, un permis de lotissement ou un certificat d'autorisation, les plans et documents suivants :

- a) Des photographies récentes, prises dans les trente (30) jours précédant la demande, des bâtiments, des constructions, des ouvrages ou du terrain visés par les travaux ainsi que des constructions situées sur les terrains adjacents;
- b) Un plan d'aménagement paysager détaillé incluant la localisation des végétaux projetés et existants, les essences à planter, l'emplacement des constructions, bâtiments et ouvrages, incluant les enseignes et les équipements d'éclairage, les allées de circulation et d'accès, les espaces de stationnement, ainsi que les clôtures, haies, murets et murs de soutènement;
- c) Dans le cas d'une nouvelle construction, d'un agrandissement, d'une modification, d'un changement d'usage nécessitant des transformations extérieures, des plans, élévations, coupes et croquis schématiques, en couleur, montrant l'architecture de toute construction existante à modifier et de toute construction projetée sur le terrain ainsi que leur relation avec tout bâtiment et toute construction existants situés sur des terrains adjacents;
- d) Des échantillons des matériaux et les couleurs sélectionnées pour toutes constructions, bâtiments ou ouvrages, incluant les enseignes;
- e) La perspective visuelle de l'intervention projetée à partir des corridors touristiques et de l'intégration de l'intervention au bassin visuel stratégique;
- f) Un plan concept de l'ensemble du projet, en perspective et en plan;
- g) Un texte explicatif présentant l'usage projeté (en détaillant toutes les activités directes et indirectes découlant de cet usage) ainsi qu'une description du voisinage, accompagnée de photographies récentes, prises dans les trente (30) jours précédant la demande;
- h) Un texte explicatif démontrant l'intégration des interventions projetées au milieu d'insertion en fonction des critères du présent règlement;
- i) Toute autre information jugée nécessaire pour l'évaluation de la demande.

D Informations supplémentaires

E Concepteur principal des plans et documents

Nom de l'entreprise	Nom du professionnel	
Adresse de l'entreprise / Ville /Code postal		N° Téléphone de l'entreprise
Adresse @	Date du plan	N° du plan

CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE

- 1) Réception de la demande et des documents d'accompagnement par le service de l'Urbanisme;
- 2) Vérification de la demande et de son contenu; au besoin des documents ou informations supplémentaires sont demandés;
- 3) Étude et analyse de la demande par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- 4) Publication d'un avis public au moins quinze (15) jours avant l'assemblée publique;
- 5) Acceptation ou refus de la demande par résolution du Conseil municipal lors de l'assemblée publique;
- 6) Transmission de la décision au demandeur
- 7) Émission du permis ou du certificat requis

MODIFICATION DE L'USAGE

Une fois approuvés par le conseil municipal, l'usage et les conditions qui s'y rattachent ne peuvent être modifiés, avant, pendant ou après les travaux.

Toute modification apportée à l'usage (modification, agrandissement, extension de l'usage principal et des usages et activités accessoires découlant de l'usage principal) et aux conditions après l'approbation du conseil municipal, nécessite la présentation d'une nouvelle demande conformément aux dispositions du présent règlement.

FRAIS D'ÉTUDE

Demande d'usages conditionnels	600 \$
--------------------------------	--------

Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont non remboursables

À considérer

Plus les informations au dossier sont claires et détaillées, plus l'analyse en sera facilitée.

Le dépôt d'une demande n'entraîne aucune garantie quant à son acceptation.

F Signature du demandeur (obligatoire)

Nom et prénom (en lettres moulées) _____ Date de la demande _____ (aaaa-mm-jj)	<div style="border: 2px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div> <p><i>Signature du demandeur</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4223 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
 www.valdavid.com